LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRE

Le patronat hausse le ton

Le Forum des chefs d'entreprise (FCE) estime, en réaction aux dispositions de la loi de finances complémentaire pour 2009, que «les mesures édictées ne constituent la réponse appropriée ni aux préoccupations conjoncturelles des pouvoirs publics, visant l'équilibre de la balance des paiements et la maîtrise des importations, ni à celles des entreprises, freinées dans leur développement».

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Dans un communiqué diffusé hier, le FCE constate qu'«imposer comme seul mode de paiement des importations, le crédit documentaire qui, en fait, ne profite qu'au seul fournisseur, pénalise lourdement l'entreprise qui doit immobiliser une importante trésorerie».

Pour l'organisation patronale, «la portée économique d'une telle mesure n'apparaît pas».

Aussi, «contraindre les entreprises à bloquer de la trésorerie pour réceptionner la marchandise bien plus tard revient à courir le risque de voir disparaître nombre d'entre elles avec les conséquences que l'on peut d'ores et déjà prévoir : accroissement du chômage, pénurie de produits, surcoûts, inflation, etc.», déplore le FCE.

De surcroît, ajoute le communiqué, «ne pas prévoir une période de transition permettant le traitement des opérations en cours (bateaux en rade, livraisons encore en mer, documents en attente auprès des banques) plonge actuellement notre économie dans un marasme indescriptible, lourd de conséquences».

Comme le FCE relève que «la suppression de la procuration constitue une humiliation et un mépris à l'égard des chefs d'entreprises». Car, «par une telle mesure, l'entreprise se retrouve véritablement mise sous tutelle puisque l'organisation du travail en son sein lui échappe».

Absence de débat de fond sur les choix économiques

Le FCE, qui va convoquer une assemblée générale extraordinaire pour analyser la situation, ne manque pas d'avertir, de nouveau, des «dangers que comporte une démarche qui fait reposer l'ébauche de la politique économique nationale sur la seule loi de finances».

Pour le FCE, il «est aisé de comprendre le désarroi des entrepreneurs algériens, du fait que cette ébauche est portée par une loi de finances complémentaire, censée pourtant ne pas bouleverser les équilibres définis annuellement, sans débat, sans consultation d'aucune sorte des principaux détenteurs d'intérêt dans le processus de développement national».

Reflétant l'expression d'«entrepreneurs qui avaient ces dernières années le sentiment que les pouvoirs publics les considéraient comme des partenaires», le FCE déplore «l'absence de débat de fond portant sur les choix économiques qui doivent déterminer la politique économique du pays».

Voire, «l'absence de concertation, l'autoritarisme qui dicte les décisions économiques, réduit la crédibilité de ces mesures et risque de conduire à la paralysie du pays», regrette l'association patronale.

C. B.

Photo : Samir Sid

Hamiani déplore l'absence de débat.

Le congé inopportun du gouvernement

Le staff gouvernemental de Ahmed Ouyahia a effectué sa «rentrée» hier samedi après une quinzaine de jours de congé.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - Contrairement à la tradition, cette année, tout le gouvernement a pris son congé de manière collective, et ce, au lendemain de la tenue d'un Conseil des ministres d'une extrême importance. Lors de son dernier conclave, le Conseil avait, en effet, pris de nombreuses décisions importantes telles que le passage au week-end semi-universel, l'examen et l'approbation d'un projet de révision du code de la route et la loi de finances complémentaire.

Une loi complémentaire elle-même porteuse de nombreuses mesures sensibles, et pour bien des cas, incompréhensibles de par leur complexité. Ce qui a plongé et le citoyen et les opérateurs économiques dans le filou absolu. Aussi, les «vacances» du gouvernement n'ont fait que compliquer les choses. Faute d'interlocuteur officiel et fiable, l'on s'est, en fait, rabattu sur les supputations et les spéculations pendant une bonne quinzaine de jours.

Photo : Samir Sid

Un congé qui n'a fait que compliquer les choses.

Peut-on gouverner sans communiquer ?

En Algérie, en tout cas, c'est depuis presque une année que même la fonction de porte-parole du gouvernement est supprimée.

En fait, c'est là «non-communication» qui est érigée en véritable stratégie nationale. Bouteflika avait, une première fois, commencé au lendemain de 2004, par ôter la fonction de porte-parole du gouvernement au ministre de la Communication.Une fonction qui reparait en 2006 avant d'être réduite en 2007 à la très significative dénomination de «porte-parole du Conseil du gouvernement».

Une fois par semaine, le ministre de la Communication organise une conférence de presse au sortir du Conseil du gouvernement pour ne débattre que des points à l'ordre du jour de celui-ci. Pas pour très longtemps ! En automne 2008, un communiqué de la présidence fait état du limogeage du ministre de la Communication, Abderrachid Boukerzaza.

Avec lui, disparaît la fonction de porte-parole et même celle de ministre «plein» remplacé par un secrétaire d'Etat auprès du chef du gouvernement chargé de la communication. Et sur injonction de Bouteflika, le Conseil de gouvernement sera interdit de produire ne serait-ce qu'un communiqué à l'issue de ses travaux.

Puis, et en vertu de la révision constitutionnelle du 12novembre 2008, le rendez-vous hebdomadaire du gouvernement est dénommé officiellement **«réunion du gouvernement»** avec interdiction, toujours maintenue, de la sanctionner par le moindre communiqué public. Seul le Conseil des ministres, que préside Bouteflika, est habilité à le faire.

A l'arrivée, la boucle est bouclée ! Dans un pays, pratiquement le seul au monde où l'on a aucun interlocuteur au niveau de la présidence de la République, du Premier ministère, des ministères de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, l'on assiste parfois à des situations incongrues comme celle du général «révisionniste» français.

Ce dernier accuse, rien moins, l'armée algérienne d'être derrière l'assassinat des moines de Tibhirine, exécutés par le GIA en 1996. Or, ce serait les officiels français, de Sarkozy à Chirac en passant par Hervé de Charette, Alain Jupé, Charles Millon, Yves Bonnet, qui tourneraient en dérision les versions puériles des faits du galonné français. Position et réaction de l'Algérie ? Il faut lire la presse !

On se croirait au bon milieu des années soixante-dix lorsque les officines étrangères tentaient parfois de «deviner» la position du Conseil de la Révolution sur tel ou tel dossier à travers les colonnes d'*El-Moudjahid,* il a fallu bien du temps pour que Zerhouni s'exprime sur la question au hasard d'une discussion avec des confrères.

Même topo s'agissant du cas du diplomate Hesni, haut fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères, interpellé en parfaite violation des conventions internationales sur le sol français sans que son ministère de tutelle n'ait eu à exprimer le moindre commentaire !

L'on sait déjà que le ministère même des Affaires étrangères sous Bouteflika n'a d'existence que celle que lui confère le protocole «officiel». Mais tout de même, il y a des limites à tout…

K. A.